Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Aout 1887 No. 43.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

A ELLE.

Je pressais ton bras qui tremble ;
Nous marchions tous deux ensemble,
Tous deux heureux et vainqueurs.
La nuit était calme et pure ;
L'amour emplissait nos cœurs.

Tendre extase ! Saint mystère !
Entre le ciel et la terre
Nos deux esprits se parlaient.
A travers l'ombre et ses voiles,
Tu regardais les étoiles.
Les astres te contemplaient !

Et sentant jusqu'à ton âme
Pénétrer la douce flamme
De tous ces mondes vermeils,
Tu disais : Dieu de l'abîme :
Seigneur, vous êtes sublime ;
Vous avez fait les soleils !

Et les astres à voix basse
Disaient au Dieu de l'espace,
Au Dieu de l'éternité :
Seigneur, c'est par vous qu'on aime.
Vous êtes grand, Dieu suprême !
Vous avez fait la beauté !

VICTOR HUGO.

PENSÉES.

Le souvenir est une fontaine dans laquelle jaillissent les eaux qui ont abreuvé deux amis unis entre eux par le lien de l'amitié.

Le seul bien que l'homme possède en ce monde est l'espérance de posséder un bien éternel.

Les douleurs du présent sont les regards du passé.

Le roi David dans toutes ses richesses n'égalait pas le vers de terre puisqu'il était revêtu des dépouilles mortelles de cet insecte.

Le monde est un océan où flotte le vice.

La langue est un monde d'iniquités.

La vie est une coupe dans laquelle nous buvons le poison qui doit nous donner la mort.

La vie sans règlement est un navire sans gouvernail ; la plus petite tempête en fait son jouet.

Un mauvais livre est semblable à un incendie ; plus le vent siffle, plus le feu se répand, plus un mauvais livre est lu, plus le mal se communique et par conséquent multiplie ses victimes.

LÉON XIII ET L'EUROPE.

Le *Moniteur de Rome* a publié le texte d'une lettre adressée par le Pape au cardinal Rampolla, le 20 juin, lorsque ce dernier entra dans ses fonctions de secrétaire d'Etat pontifical.

Dans cette lettre le Pape explique au long les principes qu'il a suivis dans le gouvernement de l'Eglise. Il déclare qu'il s'est imposé la mission de réconcilier les peuples et les gouvernements des Etats civilisés. Faisant premièrement allusion à l'Italie, le Pape développe les idées imprimées dans l'allocution du consistoire du 23 mai, alors qu'il posa, comme la base de l'apaisement de l'Italie, la reconnaissance de l'indépendance du Saint Siège, retière ses réclamations de la souveraineté temporelle comme une condition "*sine quânon*" de l'arrangement ; tous les autres projets, dit-il, ne méritent aucune considération. L'Italie ellemême dit le Pape, retirerait de bien plus grands bénéfices chez elle et à l'étranger en faisant un arrangement par lequel elle reconnaitrait le pouvoir temporel.

Passant ensuite à l'Autriche, le Pape dit que la piété de l'Empereur et le dévouement de la famille impériale au Saint-Siège ont rendu les relations mutuelles excellentes et les plus sages hommes d'état jouissant de la confiance de l'Empereur ont favorisé la religion en Autriche et l'établissement d'une paix parfaite.

La France, la fille ainée de l'Eglise, est menacée de grands malheurs. Le Pape est convaincu que ces dangers disparaitront par l'observance de la lettre et de l'esprit du contrat solennel avec l'Eglise.

Parlant de l'Espagne le Pape dit que le premier besoin de ce pays est l'union de tous les catholiques pour la défense de leur religion, en s'attachant au Saint-Siége, en observant la charité les uns envers les autres de manière que l'Espagne ne soit pas induite dans l'erreur.

Quant à la Prusse, le Souverain Pontife déclare qu'il est nécessaire d'y continuer le travail de la paix religieuse jusqu'à sa consommation. De grandes choses ont été accomplies. Le bon esprit de l'empereur et les bonnes intentions de ses ministres permettent à Sa Sainteté d'espérer que ses efforts pour améliorer la condition de l'Eglise, ne seront par frustrés. La sollicitude du Vatican pour la Prusse s'étend également aux autres états de l'Allemagne, et ces états heureusement veulent noner les relations les plus amicales avec le Saint-Siége.

Le Pape conclut en parlant des missions étrangères, conseillant à leurs fidèles de retourner à l'Eglise catholique.

LA BOURSE D'OR.

Mme Louise Chevillé attendait, une heure, dans la petite pièce où se tiennent les ouvrières de la maison Cazanin, et Roger au moment de faire leurs livraisons. La directrice de la manutention cria enfin :

—A vous madame Chevillé !

Elle entra, son carton à la main, dans la manutention, salua gracieusement les employées, puis enleva, de son carton, la confection qu'elle apportait. La directrice l'examina rapidement, car le travail de Mme Chevillé était toujours soigneusement fait : et elle dit :

—C'est bien, vous pouvez passer à la caisse.

L'ouvrière hésita un peu, puis, d'une voix humble, elle demanda :

—Vous ne me donnez pas d'autre ouvrage ?

—Eh non, fit la directrice avec humeur. Les affaires vont mal, les acheteurs ne viennent pas, nos magasins sont pleins de marchandises qui ne se vendent pas. Vous reviendrez dans cinq ou six semaines.

L'ouvrière essaya de sourire ; et refermant son carton, elle alla à la caisse où elle reçut cinq francs, le prix de la confection qu'elle avait livrée.

Quand elle se trouva dans l'escalier, elle s'arrêta, oppressée, posa son carton à terre et essuya de grosses larmes qui coulaient sur ses joues. Presque aussitôt elle entendit des pas derrière elle et des voix irritées : sans doute d'autres ouvrières qui s'en allaient furieuses de ne plus avoir de travail ?...Elle se raidit, ne voulant pas qu'on vît son chagrin, et, d'un pas plus ferme, gagna la rue Montmartre.

Habituellement, elle prenait l'omnibus pour regagner son lointain quartier de Belleville ; mais aujourd'hui, elle n'avait pas le droit de faire une dépense inutile. Et puis, c'était un des premiers jours d'avril, un beau jour de printemps, un jour comme celui où elle s'était mariée avec Jean Chevillé, un brave ouvrier sculpteur. Ce souvenir lui revenait tout à coup pour la soutenir dans sa misère, car c'était la misère maintenant.......

Et cependant, ils avaient été si heureux les premières années !... Un vrai ménage d'amoureux. Lui, excellent ouvrier, gagnant largement la vie de la maison ; elle, bonne ménagère, toute à son mari, fière de lui ; et, quand un petit leur était venu, il leur avait semblé que c'était le bonheur pour toute la vie. Ils étaient confortablement installés dans un logement de trois chambres, rue des Couronnes, avec un mobilier jeune et coquet acheté peu à peu. Rien ne manquait à la maison.

Et soudain, une chose absurde, banale, avait troublé leur douce quiétude. Des bruits de guerre, la concurrence de l'étranger, l'abondance des stocks, un tas de choses auxquelles il n'entendaient rien, avaient suffi. Il y avaient deux ans environ que le patron de Jean Chevillé avaient été forcé de diminuer légèrement le prix du travail ; six mois après, il avait réduit les heures de travail, bientôt, même, il avait supprimé un jour ; et, depuis huit mois, Jean Chevillé ne travaillait, que deux ou trois jours par semaine. Il cherchait courageusement de la besogne dans d'autres ateliers, il n'en trouvait pas

Quand sa femme avait vu la gêne se glisser dans la maison, elle n'avait pas hésité ; elle s'était représentée dans l'atelier où elle travaillait autrefois, et on lui avait donné des confections qu'elle pouvait faire chez elle, en surveillant son ménage.

Les jours où son mari ne travaillait pas il la remplaçait, pour conduire le petit à l'écolle et pour les menus soins de la maison. En travaillant beaucoup, en veillant parfois jusqu'au matin, elle achèvait quatre confections en une semaine et gagnait vint francs. Cela ne remplaçait pas l'argent que le mari ne gagnait plus ; mais du moins il vivait sans s'endetter, et s'ils supportaient quelques privations, les sourires de leur enfant les consolaient, et ils se disaient que cela ne durera pas. Malheureusement cela n'avait déjà que trop duré et s'était compliqué du mauvais état des affaires, qui avait fini par toucher les confections, aussi bien que les meubles. Un jour, on n'avait plus donné que deux confections à la pauvre femme, bientôt même une seule par semaine.

Alors, la gêne était devenue effrayante. Il avait fallu prendre le chemin du mont-de-piété, et, après cela, le chemin d'une boutique où l'on achète les reconnaissances du mont-de-piété. La semaine précédente, Louise Chevillé avait engagé son alliance, sa dernière ressource ; et son mari avait pleuré.

C'était à tout cela que la pauvre femme songeait, en remontant vers la rue des Couronnes, et il lui semblait qu'elle n'aurait plus de force de lutter. Elle avait un terrible moment de découragement ; elle serrait sa pièce de cinq francs au fond de sa poche, c'était pour faire manger son fils ce soir et demain ; mais après ?..... Ce que son mari allait rapporter, elle le devait dans le quartier. Et, dans une dizaine de jours, il faudrait payer le terme : quatre-ving francs !

—Jamais je ne porrai..... Jamais ?

Elle gravit péniblement les quatre étages qui menaient à son logement ; et au moment d'entrer, elle s'arrêta, apeurée. Elle avait entendu marcher. Qui pouvait être là ? A cette heure, son fils était à l'école, et son mari n'était pas encore revenu de l'atelier. Elle entra cependant et demeura stupéfaite en voyant son mari qui se promenait d'un pas agité, les poings fermés, le visage tout pâle. Dès qu'il aperçut sa femme, il cria :

...Ah ! c'est trop, Louise, c'est trop !...

Elle tomba sur une chaise, contemplant son mari avec effroi ; il reprenait :

—Oui, c'est trop ! Je ne t'en avais rien dit, parce que tu étais bien assez malheureuse comme cela, mais je l'avais deviné ! Depuis un mois, je savais qu'il ne sortirait rien de la maison, pas un sou de marchandises, et je voyais le patron tout soucieux..... Il nous a réunis aujourd'hui ; il nous a dit sa situation : il va liquider pour ne pas faire faillite... Voilà !

La femme restait immobile, n'ayant pas la force de parler. Il eut peur de lui avoir fait mal.

—Pardonne-moi, Louise ; je t'ai dit cela trop brusquement.

Elle bégaya :

—Non, mon ami.....non.....

Il l'embrassa tendrement et murmura :

—Quand je pense que ma pauvre chère femme est forcée de se tuer à la besogne pour gagner notre pain !

En même temps il se baissait. Il ramassa le carton et l'ouvrit. Il eut alors un ricanement terrible :

—Je comprends !.. Toi aussi !... Ah ! bon ! nous pouvons nous vanter d'avoir de la déveine.

Il allait lancer un juron, quand deux petits coups frappés à la porte frent soudainement tomber sa colère.

—C'est lui dit-il très doucement.

—Pas un mot devant lui dit la mère.

Et elle alla ouvrir à son fils, qui revenait de l'école. Pierre Chevillé sauta au cou de sa mère, puis, il se précipita vers son père, laissant tomber son sac.

—J'ai été premier ! criait-il.

—C'est beau cela, dit son père en l'embrassant. Tu es un brave garçon.

L'enfant ouvrit son sac pour montrer son livret et en tira en même temps un objet brillant.

—Qu'est-ce que cela ? demanda vivement son père.

—Ça répondit tranquillement l'enfant, je l'ai trouvé sur le boulevard de Bellemont je serais bien allé le rapporter tout de suite au poste de police ; mais il me tardait de vous annoncer que j'étais le premier......

—Bien, dit la mère d'une voix troublée ; mets-toi à tes devoirs.

Et elle poussa son fils dans une autre chambre. Déjà son mari s'était emparé de l'objet trouvé par l'enfant : c'était une bourse en maille d'or. Il l'ouvrit, des pièces d'or roulèrent sur la table ; et, tandis que l'enfant commençait ses devoirs le père et la mère comptèrent deux cents vingt francs.

—Ah ! si c'était à nous ! fit l'ouvrier avec un geste de colère.

—Et pourquoi ne serait-ce pas à nous répliqua la femme, d'une voix sourde.

—Que dis-tu ?

—Range cela..... Nous en parlerons quand l'enfant sera couché.

Il s'assit dans un coin, tout hébété, les yeux sombres, n'osant pas regarder sa femme qui préparait le dîner.

Ils mangèrent silencieusement. Comme tous les soirs, l'enfant récita ses leçons avant de s'endormir ; et ses parents se trouvèrent seuls, auprès du tiroir où Jean Chevillé avait enfermé la bourse.

Au bout d'un long moment, il dit :

—Femme, cet argent n'est pas à nous !

Elle ne répondit pas d'abord. Un dur combat se livrait en elle ; mais aussi la tentation était trop forte.

Elle prononça d'une voix farouche :

—Tu feras ce que tu voudras, mais réfléchis ! Cette bourse est en or ; l'argent qu'elle contient est donc à des gens riches. Et, pour des gens riches, qu'est-ce que cela, deux cent vingt francs ?..... J'ai perdu soixante francs une fois : me les a-t-on rapportés ? Et cependant, ils étaient contenus dans un porte-monnaie où se trouvaient mon nom et mon adresse..... Une autre fois, j'ai perdu une broche que tu m'avais donnée pour ma fête..... Il y avait mes initiales..... Nous l'avons réclamée : si nous l'avions aujourd'hui, nous pourrions la mettre au mont-de-piété ; nous serions sûrs de manger un ou deux jours de plus ! Et.....qu'avons-nous fait pour être ainsi malheureux ?—Cet argent nous allons le retourner, essayer de trouver du travail dans de nouvelles maisons.....Je ne veux pas que mon enfant souffre !..... Et le terme ! Avec quoi le payeras-tu ?....

Tiens ! Dormons ! dit son mari, l'interrompant brusquement.

Ils se couchèrent et dormirent mal.

Le lendemain, l'enfant était éveillé le premier et venait les embrasser dans leur lit. Il dit aussitôt :

—Il faut que je me dépêche, si je veux rapporter la bourse avant d'aller à l'école.

Le mari et sa femme se regardèrent, et rougirent.

Oui, tu as raison, mon enfant, dit la mère.

—Je t'accompagnerai, dit le père.

Quelques instants après, ils s'en allaient tous deux. Le père marchait à grandes enjambées ; et l'enfant trottinait en poussant de petits cris. Par moment il disait :

—Comme tu as la main chaude, papa !

Le malheureux avait la fièvre. Il songeait à tout ce que sa femme lui avait dit la veille ; il allait rapporter cet argent et il ne savait pas comment ils vivraient la semaine suivante. Au moment où il partit, Louise avait murmuré en l'embrassant :

—Va vite...Quand tu reviendras, nous déciderons ce qu'il faut faire.

Ils étaient arrivés devant le commissariat de police. Ils entrèrent, et virent un homme âgé qui causait avec un employé. Jean Chevillé restait auprès de la porte. L'employé, l'apercevant, :

—Qu'est-ce que vous voulez, vous ?

—Voici, répondit-il, en s'avançant ; c'est pour une bourse que le gosse a trouvée hier, sur le boulevard en revenant de l'école.

Et il remit la bourse à l'employé. Ce dernier, se tournant vers l'homme avec lequel il causait, dit :

—C'est une rude chance ! la voici !

—Oui, dit l'homme, je reconnais bien la bourse de ma fille....

—Et elle contenait, dites-vous?

—Deux cent vingt francs.

L'employé compta la somme, puis rendit le tout en disant :

—Voici, M. Davricourt. C'est bien celle-ci.

Jean Chevillé tressaillit. Il connaissait bien ce nom de Davricourt, un des gros fabricants de meubles du faubourg Saint-Antoine. Le fabricant lui faisait d'ailleurs un signe :

—Attendez-moi, mon ami.

Il signa sur le registre des réclamations, puis sortit avec Jean Chevillé, qui était encore plus pâle que tout à l'heure.

—Mon ami, dit le fabricant, je vous remercie bien vivement d'avoir rapporté cette bourse ; car c'est un souvenir auquel ma fille tient beaucoup ; mais permettez-moi d'en offrir le contenu à votre petit garçon......Vous lui achèterez un livret de caisse d'épargne.

Enhardi par les manières bienveillantes de M. Davricourt, Jean Chevillé eut l'audace de répondre :

—Non, monsieur, pas cela ! ce serait une aumône, et nous n'en avons jamais reçu.......Laissez-moi vous demander autre chose......

—Faites, mon ami.

—Je travaillais chez un de vos concurrents qui a fermé sa maison...Je n'avais guère plus d'ouvrage...je n'en ai plus...ma femme est comme moi...Nous ne demandons que cela, monsieur, travailler !

M. Davricourt dévisagea quelques secondes Jean Chevillé ; puis il dit :

—Dans une heure, soyez à mon usine. On vous trouvera du travail.

Le brave ouvrier conduisit en courant son fils à l'école, et, avant de se rendre à l'usine, il monta chez lui, bien vite, pour serrer sa femme dans ses bras et lui dire :

—C'est notre trésor d'enfant qui nous a sauvés !

PIERRE SALES.



Jeudi, 11 Aout 1887.

SONT-CE DES REPRESAILLES ?

Après les menaces du président de la compagnie du Pacifique de transporter les ateliers de cette puissante compagnie de Winnipeg au Port Arthur, à cause de la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, une nouvelle bien plus importante nous arrive cette semaine, mais cette fois ce ne sont pas des menaces, il ne s'agit rien moins que de supprimer les trains sur l'embranchement de Pembina, comme on l'appelle généralement. C'est à dire que d'ici à Emerson, sur le côté est de la Rivière-Rouge, il n'y aura plus de train régulier pour les passagers. Et ce, pourquoi ? C'est ce que tout le monde est à se demander. C'est là la première et conséquemment la plus ancienne ligne de chemin de fer de la Province, qui est en rapport direct avec les chemins de fer des Etats-Unis ; la seule route que nous ayions vers le Minnesota et on la supprime aujourd'hui !

L'on se demande jusques à quand va durer cette guerre entre nos gouvernements à cause de cette mal heureuse question de chemin de fer, qui, nous en sommes convaincus, aurait pu et pourrait peut-être encore se régler à l'amiable et à la satisfaction de toutes les parties intéressées ?

LES MOISSONS.

Nous revenons bien souvent sur ce sujet, non pas par nécessité, mais uniquement à cause de la richesse exceptionnelle de notre sol et du rendement considérable qui récompense les labeurs de nos cultivateurs. Pour quiconque parcourt notre province en ce moment, il y a lieu d'être frappé de l'activité qui y règne. De tous côtés l'on entend le bruit des instruments aratoires enlevant à la terre la riche moisson de cette année. Tout est arrivé à maturité et les battages sont même commencés. La population de Manitoba n'excède guère le chiffre de 100,000 âmes, et pourtant, en outre de la consommation locale, nous exporterons cette année environ sept millions de boisseaux de blé, sans comprendre dans ce chiffre les autres céréales. C'est là un succès qui n'est surpassé par aucun autre pays au monde, et après un tel résultat est-il encore nécessaire de parler des avantages offerts par notre province à la colonisation.

LES GELÉES PRÉCOCES.

Une dépêche de Québec nous apprend qu'il y a eu une forte gelée hier, dans les campagnes environnantes, et l'on dira encore que Manitoba est un pays où les gelées détruisent les moissons de chaque année. Nous avons eu déjà des gelées en septembre, et quelques cultivateurs en retard ont souffert ; mais pour quiconque sème à point au printemps, ces accidents sont évités. Nous connaissons des cultivateurs qui n'ont jamais eu à souffrir des gelées précoces, qui d'ailleurs sont assez rares et jamais aussi à bonne heure que celle que l'on vient d'éprouver à Québec.

OU MÈNE LA DÉMOCRATIE.

On aime peu aujourd'hui à s'attarder sur un article de longue haleine publié dans un journal ; on regarde d'abord combien il a de pages ou même de lignes ; quand il dépasse deux colonnes, on le met de côté pour un jour de pluie, et l'on passe aux faits divers, à moins qu'on ne voyage en chemin de fer, et qu'il soit impossible de se procurer un autre sujet de lecture. Sur ce numéro de notre journal nous risquons cependant une reproduction un peu étendue parce qu'elle nous semble de nature à intéresser profondement tous ceux qui réfléchissent sur les effets de la politique, et sur l'influence qu'elle exerce sur les gouvernements. Ces paroles d'un écrivain célèbre étaient écrites il y a un demi siècle ; pour montrer ce que deviendraient les sociétés sous la démocratie. Nous trouvons là un tableau frappant sur certains gouvernements de nos jours.

"Le ministère, simple agent des chambres, et administrant pour elles, sera dans une dépendance absolue de leur volonté, or dans les assemblées démocratiques nombreuses telle est la mobilité des opinions, des passions, des intérêts en un mot de tout ce qui détermine les hommes à se réunir dans une volonté commune, que nulle majorité ne saurait être assez durable, pour que l'administration eut une légère apparence de stabilité si le principe du gouvernement ne fournissait pas au ministère le moyen de donner une fixité plus grande à cette majorité qui lui est indispensable pour se soutenir.

"A peine le ministère sera-t-il choisi, qu'immédiatement, le parlement s'apprêtera à le renverser si le ministère ne réagit pas sur le gouvernement par la corruption : Voyez l'Angleterre. Honneurs, emplois, argent, tout sera promis, tout sera donné pour obtenir et pour conserver la majorité des suffrages ; la corruption s'étendra du parlement à ceux qui l'elisent ; elle pénètrera par la contagion de l'exemple jusque dans les dernières classes du peuple.

"Dans un pareil système, venir réclamer des lois, des règlements, des titres acquis, c'est presque une extravagance, c'est demander le renversement complet du gouvernement. La justice distributiale dans l'administration serait la mort du ministère livré sans défense aux attaques de toutes les ambitions.

"Chez un peuple ainsi constitué, la législation soumise à nulle influences variables, représentera dans son ensemble les triomphes successifs des opinions et des intérêts les plus opposés ; à chaque page, on y lira les vicissitudes du pouvoir, les craintes et les espérances des partis, les victoires des factions. L'administration n'offrira qu'incohérence et caprice, flux et reflux perpétuel de mesures contradictoires et de déplacements sans fin. L'estime ne s'attachera plus aux fonctions, mais aux appointements. Ainsi plus de services gratuits. Autrefois on se dévouait, maintenant on se vendra ; quelques chiffres pourront exprimer ce que l'etat demande et ce qu'on lui promet, et le ministère à chaque article de son tarif dégradant aura soin de stipuler une lâche et servile obéissance. Toute charge quelque haute qu'elle soit, sera dès lors entre le mépris qu'elle inspire et la convoitise qu'elle coûte, à cause de ce qu'elle vaut d'argent. Le trésor public devra solder tous les désirs de ceux qu'on redoute ; il paiera les discours, il paiera le silence même ; les finances deviendront une immense lotterie vers laquelle afflue toutes les cupidités.

"Un meuvement prodigieux, sans aucun but connu, sans direction constante agitera la société. Dans l'instabilité générale chacun sentant que tout lui échappe, pue la famille même n'a plus de garantie de durée, ne regardera que soi, ne pensera qu'à soi. Egalement privés d'avenir et de passé, sans ancêtres dont le souvenir ait désormais quelques prix, sans prospérité sur laquelle ils pussent former un sage espoir ; les hommes demanderont au jour présent ce qu'au sein d'une vraie société les siècles seuls accordent. Ils voudront tout et tout à la fois. Qui ne cédera pas à l'entraînement, à la séduction générale ? S'ils en est, qu'ils rendent grâce à Dieu, c'est lui qui les aura sauvés.

"La probité, la vertu, la religion succomberont en plusieurs qui se mettront à raisonner avec leur conscience ; qui se diront qu'on ne doit rien exagérer, que trop de raideur achèverait de tout perdre, que la sagesse conseille de se prêter aux circonstance, que c'est beaucoup que d'écouter l'excès du mal, et croyant ne choisir qu'entre deux maux, ils choisiront entre deux crimes.

"La lâcheté dans le langage de ce temps s'appellera modération. De tristes exemples seront donnés, on en fera des modèles.

"Il y aura dans les âmes un tel avilissement que l'on ne comprendra plus aucun sentiment noble et que la simple probité deviendra presqu'incompatible avec tout ce que le pouvoir exigera de ses agents suivant les circonstances. Ce sera certe un grand embarras pour les honnêtes gens qui aiment les places Afin de sortir de cet embarras ils sépareront l'homme public de l'homme privé, de sorte qu'en demeurant irréprochable comme homme privé on pourra, en sureté de conscience être le dernier des misérables comme homme public. Cette destruction une fois établie l'admininistration marchera sans gêne. Rien ne sera respecté : les confidences intimes de la confiance et de l'amitié, les secrets de famille, tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre sera impudemment violé pour tranquilliser une lâche défiance et pour satisfaire une infâme curiosité.

Cependant la politique bornée aux intrigues intérieures, n'étant plns qu'une dispute de places, la nation perdra rapidement toute considération et toute influence au dehors ; elle sera livrée aux hommes d'argent ; vendue peut-être a un juif.

Les spéculations particulières se mêlant à celles de l'état et se multipliant à l'infini il s'établira une circulation toujours plus active et toujours plus effrayante des fortunes réelles et des fortunes futives créés par le crédit ; L industrie épuisera toutes ses combinaisons pour entretenir ce mouvement et pour l'accroître. Les sciences mêmes viendront au secours. On perfectionnera les procédés des métiers et des arts, on en inventera de nouveaux ; on tirera de la matière tout ce qu'elle peut donner tout ce que les sens peuvent lui demander de jouissance ; et jusqu'au moment où cet édifice d'illusions et de folies disparaîtra dans le gouffre d'une ruine universelle ou se récriera sur le progrès de la civilisation et de la prospérité publique.

"Cependant la raison s'affaiblira visiblement, on cemptera avec surprise et comme quelque chose d'étrange, les plus simples vérités et ce sera beaucoup si on les tolère. Les hommes quelques soient leurs opinions particulières, s'accorderont pour rejeter à l'unanimité l'enseignement des siècles. Il sera convenu que ce qui fut ne peut plus être ; que le monde doit changer ; qu'il faut à ses lumières présentes une nouvelle morale."

LE RAPATRIEMENT.

Nous lisons dans *Le Quotidien*, de Lévis, l'excellent article qui suit sur cette importante question du rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis :—

La question du rapatriement est beaucoup discutée depuis quelque temps dans la presse de notre pays qui s'est empressée d'acquiescer à ce projet patriotique. La presse canadienne-française même des Etats-Unis s'est montrée en grande partie favorable au rapatriement et a appuyé le projet de toutes ses forces.

Mais nous regrettons de constater que parmi nos confrères canadiens-français des Etats-Unis, il y en a qui s'y opposent énergiquement et d'une manière à faire croire que le Canada est un pays ruiné, où la population y trouve difficilement du travail.

L'Indépendant publiait il y a quelques jours un article dans ce sens sur le Canada prétendant que les canadiens émigrés viendraient perdre dans leur pays les économies qu'ils ont pu faire à l'étranger. Il disait entre autres choses :

"Que des jeunes filles, fatiguées de travailler dans nos usines veuillent aller se reposer quelque temps au Canada ou n'importe où, cela se comprend, mais que des familles entières oubliant leurs intérêts et leurs devoirs au point de vouloir aller perdre leur avenir et leur bien être, veuillent retourner au Canada qui leur a déjà refusé le pain et l'aisance, n'est pas concevable, pour quiconque obéit plutôt à la raison qu'au sentiment, et se guide par des considérations pratiques, au lieu de se laisser entraîner par des chimères ou des espérances irréalisables."

Il est regrettable d'entendre parler ainsi un journal canadien français qui se targue cependant de patriotisme et de sentiments nationaux.

Dans cet article, notre confrère fait tout simplement le métier de décrier notre pays—métier bien misérable—et induit en erreur nos compatriotes émigrés qui n'ont pas oublié leur sol natal et qui cherchent à y revenir à la première occasion.

Il y a, dans les quelques lignes que nous venons de citer, une insinuation malicieuse, de nature à faire croire que nos compatriotes émigrent aux Etats parce que notre pays leur refuse le pain et l'aisance. D'ailleurs c'est dit en toutes lettres.

Eh bien ! en faisant cet avancé, notre confrère trompe ses lecteurs et fait preuve d'un manque de patriotisme bien regrettable.

Il est vrai que l'émigration est, chaque année, considérable. Mais la majeure partie de ces émigrants, à quelle classe appartient-elle ? A la classe agricole. Il y a peu d'ouvriers qui émigrent aux Etats-Unis parce qu'ils trouvent au Canada un travail plus rémunérateur et qui leur permet non seulement de subvenir amplement au soutien de leur famille, mais même de faire des épargnes. La meilleure preuve que nous puissions apporter à nos paroles sont les augmentations considérables que l'on constate chaque année dans les dépôts des caisses d'économie, augmentations dues en plus grande partie aux épargnes du peuple.

La fièvre de l'émigration sévit sur toute la classe agricole. Le cultivateur se fatigue souvent d'être trop bien et trop indépendant. Il est sous l'impression que les Etats-Unis sont un pays où le gain est facile, où la fortune sourit à tout arrivant. Il abandonne sa terre, il sacrifie souvent une modeste aisance dans l'espoir de faire fortune en peu de temps et part sans tenir compte des conseils de prudence qu'il a entendus si souvent. Aussi par quelles amères déceptions est-il accueilli sur le sol étranger !

Il est petit le nombre de nos compatriotes qui n'ont pas regretté bien vite d'avoir abandonné leur sol natal. Mais une fois là, les moyens pour retourner manquent, et on est obligé d'y vivre difficilement, souvent misérablement.

En général, nos frères de là-bas conservent toujours l'espoir de revenir au pays.

Nos terres à coloniser offrent des avantages qu'ils commencent à comprendre et déjà un grand nombre ont fui le sol étranger pour venir exploiter des terres fertiles dans notre pays.

Dernièrement, le *Travailleur*, de Worcester, annonçait que 75 excursionnistes canadiens-français étaient partis de cet endroit pour Manitoba et l'ouest, dans le but de se choisir des terres, s'ils en trouvent qui leur conviennent, et pour s'y fixer. Il ajoutait que des centaines d'informations étaient demandées tous les jours à l'agent d'émigration, par nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre.

Ce qui manquait surtout aux Canadiens émigrés, c'étaient les informations. Ils ne savaient pas à qui s'adresser pour obtenir les renseignements dont ils avaient besoin. Mais le gouvernement fédéral a remédié à cet inconvénient, en établissant un bureau permanent qui aura pour mission exclusive de travailler à l'œuvre de rapatriement.

Nous avons lieu de croire que l'œuvre de rapatriement sera menée à bonne fin ; elle a déjà attiré l'attention de nos hommes publics et les a convaincus que cette œuvre éminemment patriotique laissait entrevoir d'excellents résultats.

Mais pour que l'œuvre du rapatriement soit couronnée du succès que l'on désire, nous croyons qu'il est tout à fait nécessaire d'opposer d'abord une digue au flot grandissant de l'émigration. Soyons pratiques. Commençons d'abord par retenir au pays ceux qui y sont déjà, mettons un frein à l'émigration qui est devenue une véritable plaie dans notre pays, et nous travaillerone ensuite avec plus de succès à l'œuvre du rapatriement.

COLONISATION.

Le R. P. Nolin, S.J., de retour à Montréal, après une visite au Nord-Ouest poussée jusqu'à la Colombie, a commencé sa retraite annuelle au Collège Ste. Marie ; il la terminera le 15 du courant au matin et il reprendra ensuite le cours de ses prédications sur la colonisation.

Pour la commodité de ceux qui voudront le voir à propos de colonisation, il sera à sa résidence, au collège Ste. Marie, Rue Bleury, Montréal, tous les jeudis après-midi et tous les vendredis. C'est à ce même collège que toute correspondance doit lui être adressée.

UN VISITEUR.

M. Auguste Bodard, secrétaire de la société de Colonisation française, dont nous avons annoncé l'arrivée l'autre jour, est revenu hier d'une visite au Nord-Ouest. M. Bodard va maintenant parcourir les centres canadiens de la province en visitant les principales paroisses, où, nous en avons la conviction, il sera accueilli avec empressement par tous ceux qui s'intéressent à la colonisation. M. Bodard poursuit une œuvre toute nationale et philantropique, et son dévouement n'eu a que plus de mérite. Puisse-t-il réussir dans ses efforts pour faire connaître notre beau pays et y attirer une bonne et saine immigration composée de colons laborieux et propres à devenir de bons citoyens.

UNE FREGATE FRANCAISE A MONTREAL.

Nous avons annoncé déjà l'arrivée d'une frégate française à Montréal. *"La Minerve"* qui visite en ce moment les ports canadiens du Saint-Laurent. Les officiers de ce navire de guerre doivent, dit-on, se rendre jusqu'au Pacifique par chemin de fer ; aussi avons-nous l'espoir qu'ils s'arrêteront un instant au milieu de nous. Leur navire, aux heures de réception de chaque jour, reste ncombré de visiteurs. Chaque dimanche, l'aumonier du bord chante la sainte messe en présence de tout l'équipage et des invités. Nous empruntons à notre confrère *La Minerve*, un rapport de la cérémonie de dimanche dernier :

"Grande, imposante, a été la cérémonie de la messe dite hier sur le pont de la frégate la "Minerve." Tout le personnel du bord était présent en grande tenue. L'élite de la population montréalaise encombrait l'espace réservé aux invités, puis en arrière se massaient au moins 2,000 personne. Ce chiffre eût été double si on avait pu admettre tous ceux qui se sont présentés. Le public était abrité par de vastes tentes sous lesquelles se détachaient ça et là les couleurs françaises. L'aumônier de la frégate a prononcé le sermon de circonstance. Il a été fort éloquent, passant en revue notre histoire, ou du moins les plus brillantes, les plus saintes actions de nos ancêtres, pour nous encourager à continuer nos traditions de nation catholique. Cette voix de la Vieille France saluant la Nouvelle, dans les termes les plus chauds et les mieux inspirés, a produit une profonde impression. La fanfare du bord a donné une excellente musique qui n'a pas peu contribué à l'éclat de cette démonstration religieuse en plein fleuve Saint-Laurant.

HOPITAL DE SAINT-BONIFACE.

Nous désirons aujourd'hui annoncer à nos lecteurs que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface a chargé Monsieur l'abbé Cloutier de demander et de recevoir des secours pécuniaires qui seront employés à parachever l'hôpital de cette ville.

L'œuvre de l'hôpital est un œuvre toute de charité. Cette construction est destinée à recevoir les malades ; quand on s'y présente ponr admission, on ne s'enquiert pas de la noblesse de l'origine, ni de la nationalité, ni de la richesse, ni de la croyance d'une personne ; il suffit de constater qu'elle est malade, et de suite l'admission est décidée. Les bonnes sœurs prodiguent leurs soins, leurs veilles, leurs labeurs et cela, tant que dure la maladie. Tout le monde sait le zèle, le dévouement et la charité sans bornes de nos religieuses ; le passé est là pour répondre de l'avenir.

Nous exprimons l'espoir que monsieur l'abbé sera bien reçu partout où il tendra la main pour solliciter ces secours.

Nous croyons savoir que monsieur l'abbé a l'intention de s'aderesser aux populations des paroisses environnantes ; c'est notre conviction que ses demandes seront favorablement écoutées partout où il s'adressera.

PERSONNEL DES PROFESSEURS DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

Rév. P. Hippolyte Lory, S.J., recteur et professeur de Théologie.

Rév. P. Philippe Bellivau, S.J., préfet.

Rév. P. Edouard Proulx, S.J., procureur.

Rév. P. Lewis Drummond, S.J., professeur de philosophie.

Rév. P. Gnillaume LeBel, S.J., professeur de hautes mathématiques et de sciences naturelles.

Rév. P. Joseph Blain, S.J., professeur de rhétorique.

Rév. P. Théodore French, S.J., professeur de Belles-Lettres.

Rév. P. Joseph Breault, S.J., professeur de versification.

Rév. P. Eugène Tourangeau, S.J., professeur de syntaxe et surveillant.

Rév. P. Louis Lafortune, S.J., professeur d'éléments latins et surveillant.

Rév. P. Daniel Donovan, S.J., professeur de mathématiques et surveillant.

Rév. P. Watson, S.J., professeur d'anglais et surveillant.

Nous donnerons prochainement la liste des autres professeurs de cette importante maison d'éducation.

Correspondances.

A M. l'Editeur du Manitoba.

Saint-Boniface.

Monsieur,

Par l'entremise de votre journal, je désire accuser réception d'aumônes qui ont été faites par la paroisse de Lorette, en faveur de l'hôpital de Saint-Boniface. Ces aumônes consistaient en provisions et en argent et elles sont réçues avec la plus vive gratitude.

Je profiterai de cette circonstance pour dire que sous le haut patronage de Monseigneur Taché, un grand bazar a été organisé pour procurer des ressources pécuniaires qui permettront de conpléter le nouvel hôpital. Je suis chargé de ce bazar, et c'est à cette occasion que je m'adresse à tous indistinctement afin qu'au plus tôt, on puisse complèter un édifice indispensable à la société.

Et pour faciliter à chacun l'occasion de faire une aumône, et de contribuer au parachevement de l'hôpital, on recevra tous les secours que l'on voudra bien nous transmettre. Je comprends que tous n'ont pas d'argent à pleines mains pour en donner autant que le voudrait la générosité de leur cœur. Je comprends que chacun veut donner de ce qu'il possède ; il veut en faire une part pour les malades et ses occupations ne lui permettent pas toujours de réaliser en argent les effets et produits dont il veut disposer en leur faveur.

Pour obvier à ces difficultés, je puis dire à tous que tous les secours, quelque soit la nature, seront reçus avec une égale reconnaissance. Les provisions, les grains et tous autres effets seront scrupuleusement utilises et convertis en espèces monétaires, et la valeur de ces objets de même que les noms des paroissiens serout consignés dans un cahier, qui sera conservé avec soin dans les archives de l'hôpital.

Aujourd'hui, c'est pour moi un devoir bien doux, d'offrir au nom des RR. Sœurs de l'hôpital, mes plus sincères remerciments aux paroissiens de Lorette. Ces généreux paroissiens ont offert des provisions pour la valeur de 80 dollars. Les dames de la même paroisse ont bient voulu faire leur part et elles ont envoyé la somme de $45 en argent. D'autres dames veulent bien ajouter comme cadeaux particuliers certains ouvrages qui devront figurer sur les tables du bazar. On va même à me dire que plusieurs qui n'ont pu coopéré dans cette collecte se proposent de le faire après la saison de la moisson.

Une pareille générosité est bien capable de faire oublier tout ce qu'il y a de pénible dans la perception de secours, surtout dans un temps, où la population n'a pas l'avantage de jouir des produits agricoles. A tous les donateurs, j'offre les remerciments des Révérendes Sœurs de la Charité. Je veux aussi les assurer de leur reconnaissance et de leur dévouement quand les maladies et les afflictions les visiteront, parceque si les sœurs se prodiguent pour des inconnus et des étrangers, assurément elles ne pourront s'épargner pour des bienfaiteurs.

Votre etc.

G. Cloutier, Ptre.

Saint-Boniface, 8 août 1887.

PERSONNEL.

Le Rév. M. Welhelm, autrefois professeur au collège de Saint-Boniface et maintenant curé de Belcourt, White-Lake, Dak., en compagnie de M. A. D. McLeod, représentant d'une société de capitalistes, est arrivé ici et après avoir visité le Nord-Ouest tous deux retourneront aux Etats-Unis vers le 18 courant.

Nous avons eu la visite de M. Tremblay, du comté de Charlevoix, P.Q., A.D.P., dans l'Ouest depuis quelques mois en services professionnels. L'opinion que ce monsieur a de l'ouest, de Manitoba surtout est des plus favorables.

Mademoiselle Létourneau et sa jeune nièce Mlle C. Jean, sont parties dimanche soir pour la province de Québec, avec deux révdes Sœurs de la Charité, arrivées vendredi dernier du Lac LaBiche.

M. J. P. Collet, de la Cie du C.P.R. a été appelé dans sa famille, à Lévis, Québec, où il doit passer quelques semaines.

M. Trudel, directeur de notre journal, sera probablement de retour vers la fin de la semaine prochaine. Son voyage est, parait-il, des plus heureux.

M. Alphonse Jean, absent depuis quelques semaines, pour le traité des sauvages, est arrivé hier matin.

Le frère de M. H. Pacaud, régistrateur de St. Norbert, est arrivé la semaine dernière. Il doit résider à St. Norbert.

L'hon. M. Royal, est arrivé d'Ottawa, samedi matin, en même temps que M. le docteur Fafard et M. J. A. Richard.

Nouvelles Religieuses.

—Les réparations de la cathédrale avancent rapidement. Tous les travaux seront terminés pour les premiers jours de septembre. A l'occasion de ces réparations il n'y a pas eu de grand'messe dimanche dernier.

—En même temps que la consécration de la cathédrale de Saint-Boniface, qui doit se faire en septembre, nous aurons aussi la même cérémonie pour l'église de Sainte-Marie de Winnipeg et celle de la paroisse de Saint-Norbert.

—M. L'abbé François-Xavier Limoges est décédé le 5 courant ; il était vicaire de Sainte-Geneviève de Berthier au moment de son décès.

—La retraite diocésaine des prêtres doit se terminer demain. Les retraitant sont au nombre de 21 et le Rév. P. Drummond S.J. a donné les instructions de chaque jour.

—La Rév. Sœur d'Youville de la communauté des Sœurs Grises est arrivée la semaine dernière, du Lac LaBiche, où elle demeure depuis une quinzaine d'années, elle est partie de suite pour se rendre à Montréal à la maison mère de cette excellente communauté.

Choses et Autres.

—M. Tessier, rédacteur du *Courrier fédéral*, d'Ottawa a été arrêté pour libelle sur la plainte de M. Foran, avocat, qui a violemment été attaqué au sujet des difficultés entre MM. Gilmour et le Rév. M. Paradis.

—On vient justement d'apprendre en cette ville, Ottawa, que Viau, un des détenus du pénitencier de St. Vincent de Paul, a reçu 25 coups de fouet pour tentative de meurtre contre un gardien. Ce criminel a subi cette peine avec courage. L'hon. Thompson, ministre de la justice, a longuement conversé avec ce prisonnier lors de sa visite au pénitencier. Ce prisonnier c'est plaint du fait qu'on le traitait comme le champion des détenus insubordonnés et il a demandé d'être transféré au pénitencier de Kingston. Il est peu probable que sa demande soit accordée car sa conduite devient chaque jour de plus en plus mauvaise.

—Le gouvernement fédéral n'a reçu aucuns avis officiels que les Mormons voudraient s'établir au Nord-Ouest canadien. On sait cependant que plusieurs des disciples de Joseph Smith iront sous peu par la voie du Pacifique Canadien, s'assurer des ressources du pays. C'est une question de savoir si le gouvernement serait favorable à l'établissement des Mormons au Canada.

—M. Kamper n'a pas abandonné, paraît-il, le projet d'acheter l'Intercolonial et le chemin de fer du Nord. D'après une dépêche, il aurait eu, à Paris, une entrevue à ce sujet avec Sir Charles Tupper.

—Il paraîtrait que l'on exagère extraordinairement la rareté du travail au Canada Un entrepreneur d'Ottawa a absolument besoin de 475 hommes pour travailler au chemin de fer du Sault Ste. Marie, gages par jour, $1.75 mais il n'a pu en trouver que cent quatre-vingt dix. Les journaliers de ferme dans Ontario gagnent $1 50 par jour.

—La frégate française la *Minerve* est partie de Québec pour Montréal, où elle passera une vingtaine de jours, puis elle retournera à Québec pour une égale période

—Les travaux de forage aux puits de gaz de Louiseville, P.Q., atteignent maintenant une profondeur de 250 pieds, et il parait à peu près certain qu'on finira par découvrir en même temps des sources de pétrole, si l'on en juge par l'odeur qui se dégage de l'orifice des puits. Des capitalistes américains qui ont visité les puits de gaz combustible, parlent d'ériger de grandes manufactures à Louiseville, et la compagnie, dont M. Cyr. Duquet, de Québec, est le président, établira sans aucun doute plus tard des conduits qui fourniront le gaz combustible et d'éclairage à Trois-Rivières, Montréal et Québec.

—On apprend de source certaine qu'il n'y a rien de vrai dans le télégramme au *Globe* annonçant que de nouvelles propositions avaient été faites par le gouvernement américain pour le réglement de la question des pêcheries. Les négociations sont toujours en marche, et un membre du gouvernement déclare qu'il n'y aura aucune modification dans la position prise par les autorités fédérales.

—M. Lovitt, député fédéral du comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, dont l'élection était contestée, a déclaré en cour, mardi dernier, qu'il admettait qu'il y avait eu des actes de corruption de commis par ses agents durant la lutte, et qu'en conséquence, il résignait son mandat.

En politique, M. Lovitt est libéral et en faveur du rappel de l'acte de l'Amérique Britannique pour la Nouvelle-Ecosse.

—Il transpire que le conclave de douze évêques américains chargé par le Pape de décider la question de savoir s'il est opportun pour l'Eglise catholique romaine d'intervenir à propos des Chevaliers du Travail, aurait voté par 10 contre 2 contre l'intervention de l'Eglise Voici le texte de la décision du conclave : Il n'y a pas occasion pour le moment que l'Eglise fasse une encyclique spéciale au sujet des Chevaliers du Travail. La Congrégation de la Propagande, après avoir examiné la question est arrivée à la même décision et le secrétaire à communiqué au cardinal Gibbons la décision de la Congrégation d'après la formule ordinaire ! *Nihil Innovetur.*

—Un viellard de St. Jean, N.-B. Edouard Beans, fait des recherches au sujet des mérites de sa réclamation à une succession de $10,000,000 laissé par un vieil excentrique, Thomas Beans qui vient de mourir au Texas, Cette fortune devait retourner à des nègres, faute d'héritiers. Or, il arrive que la famille Beans est de Frédéricton et que Thomas en est parti il y a 50 ans pour le Texas. L'héritier prétendant est âgé de 75 ans mais il a une famille qui serait heureuse d'hériter d'une pareille fortune.

—La perspective des céréales dans Ontario est généralement au dessous de la moyenne. Le foin est de bonne qualité. Les pois ont manqué.

—On parait avoir oublié de donner une place aux beaux-arts, dans la prochaine exposition de Québec. Cette lacune devrait être comblée. Nous avons des artistes de talent en sculpture et en peinture, et il serait bon de leur donner l'occasion de produire leurs travaux. Nous espérons donc que le comité permanent verra à l'organisation d'une galerie des beaux arts.

—L'on vient de faire une intéressante découverte à Saint-Irénée, comté de Charlevoix, PQ. une découverte qui sourira, nous n'en doutons point, à ceux qui se livrent à l'exploitation des mines. Il ne s'agit pas ici de mines de fer, de charbon, mais tout simplement d'une mine de pierres précieuses ! Et c'est une montagne, la plus haute de Saint-Irénée, qui récelle dans ses entrailles toutes ces richesses. Cette merveilleuse découverte a été faite par un cultivateur de l'endroit, M. Lucien Girard, qui a rapporté à Québec, quelques-unes de ces pierres précieuses trouvées dans le flanc de la montagne. Des spécialistes qui les ont examinées ont rangé ces jolies pierres parmi le grenat. Les connaisseurs prètendent qu'il y aurait là une jolie exploitation à faire.

NAISSANCES.

—A Winnipeg, le 5 couront, madame Jacques Bureau, d'une fille.

MARIAGE.

—En cette ville, le 8 courant, à la Cathédrale, M. Gabriel Arial, à mademoiselle Sophie Bernard.



AVIS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour le creusement d'égoûts", dans les Townships ci-dessous mentionnés, seront reçues au Département des Travaux Publics jusqu'à JEUDI, à midi, le 18 courant.

1o. Almasippi, Township 6, Rang 6 Ouest.
2o. North, Township 6, Rang 6, Ouest.
3o. Pion, Township 6, Rang 7, Est.

Les plans et devis peuvent être consultés à ce Département.

Il sera requis un cautionnement acceptable par le gouvernement pour garantir l'exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Winnipeg, 10 août 1887.

THOS. A. WADE, Sous-ministre des Travaux Publics.

2i 11,8,87

Nouvelles d'Europe.

—Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce la mort de M. Katkoff, le célèbre publiciste russe, russe, directeur de la *Gazette de Moscou*. M. Katkoff, ajoute la dépêche, était entouré à ses derniers moments de sa femme et de ses enfants.

M. Katkoff, né à Moscou en 1820, fit ses études à l'université de sa ville natale, puis suivit les cours de philosophie à Koenigsberg et à Berlin, où il fut élève de Schelling. D'abord professeur de philosophie à l'université de Moscou, il se fit ensuite journaliste. En 1856, il prit la direction du journal *Russihij Wicstnik*, où il soutint les idées libérales et prôna les institutions de l'Angleterre, puis passa en 1861 à la direction de la *Gazette de Moscou*, qui devint bientôt l'organe le plus autorisé et le plus influent du parti vieux russe.

Travailleur infatiguable, M. Katkoff ne se contentait pas de fournir à la *Gazette de Moscou* les articles de politique qui l'ont rendu célèbre ; il dirigeait aussi avec le plus grand soin le *Messager russe*, qui est dans l'empire moscovite ce qu'est la *Revue des Deux Mondes* en France. Très écouté du czar, M. Katkoff a souvent été représenté comme l'adversaire redouté de M. de Bismarck. A maintes reprises, il a témoigné de sa profonde sympathie pour la France, et en 1870 il a fait une chaleureuse campagne eu sa faveur. C'est à cette occasion que la colonie française de Moscou lui a offert, en témoignage de reconnaissance un grand tableau militaire.

—Signor Augustin Depretis, président du conseil et ministre de l'Intérieur en Italie, est mort à Stradella, la semaine dernière.

—Une dépêche de Bruxelles dit que la Chambre des députés a rejeté, par un vote de 83 contre 35 le projet de loi pour étendre le droit de suffrage.

—Le ministre de la guerre a envoyé une circulaire aux différents commandants de l'armée, défendant de jouer les nouveaux airs boulangistes.

Le général Boulanger a envoyé ses témoins à M. Ferry, ce sont le comte Dillon et le général Faverot.

—M. de Lafosse qui a été accusé d'avoir proposé au général Boulanger de faire un coup d'état, publie le récit de ses rapports avec le général. Il dit qu'il a eu souvent occasion de rendre visite au général Boulanger pour affaires officielles avec le bureau de la guerre. Le général s'est toujours montré affable. M. de Lafosse le félicita d'avoir relevé le moral de la nation après quinze années de dépression. Le général Boulanger répliqua qu'une centaine de généraux l'avaient engagé à déclarer la guerre, mais il fut forcé de tempérer leur ardeur. M. de Lafosse dit au général Boulanger qu'il était en voie de s'acquérir toute la popularité que le parlement perdait et que s'il jouait bien ses cartes, il pourrait s'élever très-haut.

—L'augmentation du nombre des crimes dans les provinces du nord de l'Espagne cause de vives inquiétudes au gouvernement. Dans la province de Séville la société secrète de la Main Noire est encore à l'œuvre. Il ne se passe pas un jour sans que des maisons soient incendiées. En Catalogne, dans la Castille et ailleurs les habitants refusent de payer l'impôt et les percepteurs, quoique secondés par des détachements de troupes, ont dû renoncer à leurs tentatives d'encaissement. Plusieurs localités manquent de vivres. Il y a quelques jours, le journal l'*Impartial* a publié une liste de villes de plus de 10,000 habitants où la consommation de la viande ne dépassait pas cent livres par jour. Une commission des cortès fait une enquête sur les causes de la famine et les raisons qui ont amené la pauvreté du peuple.

—On rapporte 15 a 20 décès cholériques chaque jour à Catane. L'épidémie se propage dans les provinces. Dans Syracuse et la Calabre la condition des affaires est meilleure.

—Le lion du jour à Paris est l'empereur du Brésil. Il vit au Grand Hôtel où il reçoit avec la plus grande aménité les nombreuses personnes qui viennnet le voir. Il visite les musées, les artistes, les conservatoires et assiste à presque toutes les représentations de l'Opéra. Tout le monde l'aime.

—M. Flourens, ministre des affaires étrangères, en France a envoyé une circulaire aux agents étrangers au sujet de la convention Egyptienne. Il dit que depuis le rejet de la convention on a remarqué un esprit plus disposé à la conciliation de la part de l'Angleterre. Les deux points de cette convention étaient, 1. l'abandon de la suzeraineté du sultan à une puissance chrétienne ; 2. l'abandon d'une date spécifiée pour l'évacuation de l'Egypte par l'Angleterre. M. Flourens croit que si les négociations sont réouvertes il sera facile d'aviser à un résultat en évitant ces difficultés.

Il termine en exprimant l'espoir que lord Salisbury ne se fera pas trop illusion du sentiment français sur ce sujet. La politique de la France n'a rien d'hostile. Elle désire un règlement selon les veux de toutes les puissances.

—L'épiscopat irlandais a solennellement protesté comme uu seul homme contre le bill de coercition passé récemment au parlement anglais contre l'Irlande. Vingt-cinq membres de la chambre des lords ont aussi vigoureusement protesté contre la même mesure.

Ce protêt dénonce le bill de coercition comme devant créer une source d'irritation latente, de haine et de mépris de la loi ; il déclare en même temps que cette mesure prive les irlandais de leurs droits individuels et tend à multiplier et à alimenter les sociétés secrètes.

—Le pape a répondu par une lettre autographe à la lettre que lui a récemment adressée l'empereur Guillaume. Les deux lettres sont conçues dans les termes les plus affectueux. L'empereur a écrit au pape que c'était une grande chose que de pouvoir, à leur âge avancé, établir la paix entre la Prusse et le Vatican.

Chronique Locale.

—Que pense-t-on de Jo-Jo ? Et les Girafes donc, les avez-vous vues ?

—Il n'y a pas eu de séance du conseil-de-ville lundi dernier, faute de quorum.

—La société Soucisse & Cie, entrepreneurs de l'Asile des Aliénés, Selkirk, pousse les travaux avec vigueur.

—Nous avons eu un peu de pluie ces jours derniers et nous jouissons aujourd'hui d'une température bien belle et fraîche.

—La rentrée des élèves du pensionnat aura lieu le 22 courant, et l'ouverture des classes aura lieu le lendemain, 23 août.

—Il y a disette chez les marchands d'instruments aratoires ; il n'y a plus de fil à attacher pour les machines à faucher et l'on ne sait où s'en procurer.

—Le professeur Goldwin Smith donnera une conférence dans les salles de la Société Historique, vendredi. Sujet : Changement dans la constitution anglaise."

—L'on demande des soumissions au département des Travaux Publics, pour l'ouverture de fossés dans diverses parties de la province, notamment à LaBroquerie.

—La nouvelle école catholique construite à Winnipeg, près de l'église Sainte-Marie, est terminée, et les frères Maristes qui dirigent cette école, vont en prendre possession immédiatement.

—Le Département de l'Agriculture de la Province se propose d'exposer des échantillons des produits de laiterie à l'exposition industrielle de la Puissance qui aura lieu à Toronto du 5 au 17 septembre prochain.

—Plusieurs trottoirs de la ville ont besoin de réparation. Il vaudrait bien mieux pour les autorités municipales de réparer, plutôt que de s'exposer à payer les dommages qui pourraient être réclamés si des accidents survenaient.

—Nous avons reçu de M. A. J. Boucher, éditeur de musique, No. 1622, rue Notre-Dame à Montréal, un morceau de chant intitulé : *C'est un oiseau qui vient de France*, paroles de C. Soubise, musique de F. Boissière. C'est une bien jolie chanson. Nos remerciements à l'éditeur.

—Dit le *Free Press :* Un parti de Japonais venant de New-York passera à Winnipeg, vendredi, demain, en destination du Japon. Le parti se compose de dix-sept personnes, dont un véritable prince. Sa noblesse est authentiquée par la prononciation impossible du nom. voyagera par le chemin de fer Canadien du Pacifique. Les bagages comprennent cent quarante-trois malles et paquets. Les officiers de la voie ont reçu instruction de prendre le plus grand soin des distingués touristes.

—Les amis de M. Gabriel Arial de cette ville, se sont réunis à l'occasion de son mariage pour lui présenter un joli cadeau de circonstance : un pot à l'eau en argent de grande valeur, avec l'adresse ci-dessous :

Monsieur et Madame G. Arial,

Bien chers amis, c'est avec un grand plaisir, que nous avons l'honneur de nous réunir pour célébrer le jour de votre mariage. Nous voulons profiter de l'occa sion pour former, pour vous et madame Arial, nos vœux de bonheur et vous réitérer notre amitié.

Veuillez, s'il vous plaît, accepter ce cadeau qui n'est pas d'une grande valeur matérielle, mais qui devra être pour vous un gage de notre amitié sincère.

VOS AMIS.

St. Boniface, 8 août 1887.

M. Arial sut trouver des paroles bien senties pour répondre à ce témoignage de ses amis. Inutile d'ajouter qu'il les invita tous à se réjouir avec lui ; et durant toute la soirée un entrain et une joie dictés par la plus franche et la plus cordiale amitié, ne cessa de régner.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

8 août —Le rév. J. A. Bernier est allé à Saint-Boniface pour assister à la retraite annuelle des prêtres du diocèse. Il sera de retour dans une quinzaine de jours, pour reprendre sa résidence au millieu de nous.

—A l'occasion de la démission du préfet de notre municipalité (Sifton), il y aura samedi prochain une nouvelle élection, pour le remplacer. MM. Sutherland et Sam. Scott, sont les candidats qui ont été nommés pour remplacer M. Leitch ex-préfet M. Sutherland est un vieux conseiller ayant occupé pendant plusieurs années cette place avec honneur et justice. Les polls se tiendront aux endroits ordinaires.

—La grêle que nous avons eue ici n'a endommagée la moisson qu'en certains endroits. Les pertes ne sont pas considérables.

—M. Auguste Bodard, de Montréal, secrétaire-général de la société pour favoriser l'immigation française en Canada, est au milieu de nous, il est l'hôte de M. Ald. Charland, qui lui fait voir le terrain avoisinant cette localité.

—M. Tétrault, venu du comté de Richelieu l'année dernière, s'attend à une récolte en blé de 2,000 minots cette année. Il assure que tout canadien qui viendra s'établir au Manitoba ne pourra regretter d'avoir laissé la province de Québec ; le prix qu'il a payé pour sa terre est $1,100, 300 arpents dont 50 en bois. Il a acheté cette année une moissonneuse lieuse, il avait déjà une charrue à siége pour le conducteur, un rateau.

—M. Magloire Masson, un brave canadien rapatrié, possède 640 acres de terre. Il est enchanté du pays. L'année dernière la récolte n'a pas été très-belle comparée à celle de cette année, mais une pièce de terre où il a semé 30 minots de blé lui a rapporté 350 minots. Les patates rapportent généralement 10 à 12 minots pour un de semence.

—On a établi un petit bateau de plaisance sur le Lac-des Chênes, pour faire des excursions. Nos canadiens achètent presque toutes les terres autour de ce lac.

—Depuis qu'il y a un prêtre résident, la paroisse augmente rapidement.

—M. Amable Marion, conseiller et juge de paix a un magnifique jardin potager. Ses betteraves et son blé d'inde sont d'une belle grosseur pour la saison. Il enverra de ses produits à l'exposition agricole du comté.

—L'hôtel tenu autrefois à la station par M. Marquette est maintenant la propriété de M. Cook, canadien du comté de Prescott qui parle français. En attendant la construction d'un presbytère qui va avoir lieu prochainement, M. le curé Bernier est en pension à cet hôtel.

—M. Bigot et sa famille arrivant de France, du département de la Loire Inférieure ont acheté une terre de 160 acres, et se sont établis parmi nous.

—M. Arsenault inspecteur des homesteads a établi son bureau à Brandon. M. Arsenault est un acadien des provinces maritimes.

—M. Parks inspecteur de homesteads est maintenant établi à White Wood.

Saint-Pierre-Jolys,

5 août.—Nous croyons utile de transmettre le tableau suivant, croyant qu'il pourra être utile aux personnes qui s'intéressent à l'industrie laitière dont le développement prend une si grande proportion depuis l'an dernier. Ce tableau est communiqué par M. le professeur Barré.

Tableau comparatif de la qualité du lait fourni par les patrons de la beurrerie.

Les chiffres en regard des noms indiquent la pesanteur ou densité du lait en grammes :

Joseph Despatis	1031½
B. Ladouceur	1031½
L. Labonté	1030½
A. Lasalle	1031½
E. Vinet	1030
H. Gagné	1031½
J. Chouinard	1031½
L. LaRivière	1031½
Ed. Clément	1031½
Octave Dumais	1033
Révd. M. Jolys	1031
Eusèbe Tétrault	1031
E. Rougeau	1031½
Arsène Landry	1031½
Nicolas Sicotte	1033
Joseph Caron	1031½
François L'heureux	1033
F. L'heureux	1031½
Louis Lambert	1031½
Roger Sicotte	1032
Ferd. Marcotte	1031½
Jos. Dusablon	1033
H. Gauthier	1031
Moïse Goulet	1031
P. A. Taschereau	1031
H. Lamoureux	1031
L. E. Carrière	1031½
D. Champagne	1030
A. Carrière	1031

La densité du bon lait de vache varie entre 1029 et 1033. Le lait indiquant une densité de 1029 1030 est plus riche en crême que le lait indiquant 1032 ou 1033.

Saint-Léon.

M. Plamondon, instituteur, nous écrit de cette dernière paroisse :

St. Léon est une paroisse très-avantageuse. Le sol ne laisse rien à désirer. Il y a plusieurs terres vacantes que l'on peut acheter facilement. Il y a ici du bois, et de la bonne eau partout. Je n'ai jamais vu d'aussi beaux champs de blé, d'avoine, d'eorge et d'aussi magnifiques jardinages. St. Léon a de l'avenir. Nous avons un curé résidant, des écoles catholiques. Nous attendons quelques nouvelles familles pour donner à notre groupe une nouvelle vigueur.

Echos du Nord-Ouest.

Whitewood.

Un français, M. de Raffignac, établi ici depuis quelques années fait en grand l'élevage des poneys ou chevaux du pays. Il a acheté la semaine dernière 135 juments et 15 chevaux à Régina. Cette troupe de chevaux a été amenée à Whitewood par M. de Raffignac aidé par le célèbre *cowboy* Pascal Bonneau.

—Le Dr Meyer à la Rolandrie, va établir une beurrerie et une fromagerie.

—La colonie française canadienne établie le long de la Rivière Qu'Appelle compte environ 120 personnes.

—Les récoltes sont bonnes en général, quoique plusieurs cultivateurs aient à se plaindre des ravages des chiens de prairies (ghoffers.)

—On a commencé à poser les fondations d'un moulin à farine.

—M. B. Limoge a en ce moment 60 chevaux. Il assure que c'est la meilleure spéculation à faire dans le pays.

AVIS

"L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE DE 1885" ET SES AMENDEMENTS.

A toutes les personnes réclamant un droit ou un intérêt dans le terrain suivant, savoir : Le quart nord-ouest et la moitié ouest du quart nord-est de la section trente-une, dans le township cinq, dans le rang trois, à l'est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informés que si vous réclamez quelque droit ou intérêt à ou dans le terrain susdit, vous devrez le ou avant le 23ème jour d'août prochain, A.D. 1887, produire une opposition défendant toute transaction concernant ce terrain, sinon un certificat de titre de ce terrain sera émis, après cette date, en faveur de Julienne Joyal de Saint-Boniface, si elle est trouvée y avoir droit, et vous serez exclus et empêchés pour toujours de présenter toute réclamation concernant ce dit dit terrain.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 25 juillet 1887.

L. W. COUTLÉE,
Régistraire-Général.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un réglement pour le prélèvement de la somme de $10,500 00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles debentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel réglement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

4in.4,8,87.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque elève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'etoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est alloué aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

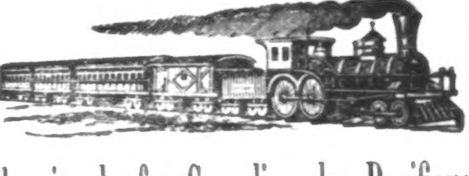
APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 36 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†12 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des registrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que specifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Registrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Registres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Registrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout medecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le medecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits etablis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.